

Le Café des Vallées



Défenseur des enfants

Le gouvernement veut supprimer la fonction

Le Garde des Sceaux vient de présenter un projet de loi instituant un Défenseur des droits. Ce dernier aura les attributions du Médiateur de la République, du Défenseur des enfants et de la Commission nationale de déontologie de la sécurité qui disparaissent.

Double ironie du sort, la **Convention internationale des droits de l'enfant fêtera ses 20 ans le mois prochain** et Dominique Versini assure depuis fin septembre **la présidence du réseau européen des 35 Défenseurs des enfants**.

Dès l'annonce du projet de loi, qu'elle a découvert « *avec stupeur* », elle a reçu de nombreux soutiens et une pétition a recueilli en quelques jours plus de 30 000 signatures. Dominique Versini paie-t-elle son indépendance ? La situation des mineurs étrangers isolés, celle des enfants de familles menacées de reconduite à la frontière l'ont amenée à rappeler les principes du droit. Ses positions sur l'âge de la responsabilité pénale ou sur la nécessité pour les mineurs de bénéficier d'une justice adaptée à leur âge n'ont pas forcément été appréciées en haut lieu.

Alors que le Comité des droits de l'enfant de l'ONU vient précisément de demander à la France de « *renforcer le rôle du Défenseur des enfants* », alors que les actualités récentes (familles en centre de rétention, « *jungle* » de Calais) montrent l'importance d'une voix indépendante pour rappeler le droit, la décision du gouvernement sonne comme un recul dans la défense des droits de l'enfant.

Pourtant, depuis 2000, Claire Brisset puis Dominique Versini se sont attachées à faire monter en puissance l'institution du Défenseur. Consultations des jeunes, interventions à tous les niveaux, rapports indépendants ont abordé des sujets aussi divers que la scolarisation des enfants en situation de handicap, celle des enfants Roms, les droits des enfants en situation de grande pauvreté, l'insuffisance des soins pédopsychiatriques, les séparations familiales conflictuelles avec la proposition d'un statut du tiers, la situation des enfants à Mayotte... Ce travail, cette reconnaissance singulière, même s'ils n'ont pas toujours été suivis de décisions politiques, peuvent-ils disparaître d'un trait de plume ?

La mobilisation s'organise et, à côté des associations de défense des droits des enfants, **23 organisations et mouvements pédagogiques ont adressé un courrier au président de la République demandant le maintien de la fonction de défenseur des enfants**.

Elles appellent à signer la pétition en ligne sur le site du Défenseur.

Autorité indépendante, le Défenseur des enfants intervient de façon neutre et impartiale en faveur des enfants dont les droits ne seraient pas respectés. Il reçoit et traite les réclamations individuelles, propose de modifier des textes de lois, promeut les droits de l'enfant.

www.defenseurdesenfants.fr

www.defenseurdesenfants.fr

www.defenseurdesenfants.fr

www.defenseurdesenfants.fr

www.defenseurdesenfants.fr

www.defenseurdesenfants.fr

www.defenseurdesenfants.fr

www.defenseurdesenfants.fr

www.defenseurdesenfants.fr

www.defenseurdesenfants.fr

www.defenseurdesenfants.fr

www.defenseurdesenfants.fr

www.defenseurdesenfants.fr

www.defenseurdesenfants.fr

www.defenseurdesenfants.fr

